



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

SARL EUCLIDE CONSEIL 4 Avenue Jean Jaurès 65800 AUREILHAN (siège social) - SIRET 400109427 00023
Bureaux secondaires : 9 Boulevard Pasteur 31800 SAINT GAUDENS
150 Rue Nicolas Louis Vauquelin – Buropolis- Bâtiment A 31100 TOULOUSE

Spécialiste Du Conseil en gestion de patrimoine privé et professionnel, Euclide Conseil accompagne ses clients en conseil et optimisation juridique, fiscal et financier, placements financiers, acquisitions et ventes immobilières, assurance/prévoyance/santé.

Fort de son expérience acquise depuis 1995 et de ses relations avec des compagnies de référence en Europe, le cabinet offre des services de qualité. Afin de garantir le meilleur accompagnement possible, un conseiller vous préconise des solutions adaptées et personnalisées en relation avec votre patrimoine.

Activités exercées

▲ **Société de courtage d'assurance ou de réassurance** inscrite sur le Registre unique des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 002 386.

Positionnée dans la catégorie « b » selon l'article L.520-I II 1°, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : **Liste en dernière page.**

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10% des droits de vote ou du capital de votre cabinet : **Néant**

« Le Registre des intermédiaires en assurance recense les personnes, physiques ou morales, autorisées à exercer l'activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance en France. Sa consultation permet de vérifier cette habilitation pour tous les intermédiaires, qu'ils soient immatriculés en France ou dans un autre Etat européen. »

▲ **Conseiller en investissements financiers** référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07002386, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière **non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).**

Lorsque la prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera transmise.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**

◆ **Démarchage bancaire ou financier** : *Liste en dernière page*

◆ **Transaction sur immeubles et fonds de commerce**, titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 6501 2017 000 021 680 délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie des Hautes-Pyrénées.

◆ **NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR**

◆ **Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement**

- *Courtier en opérations de banque et services de paiement*

Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07 002 386 appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-I : **Néant**

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : **Néant**

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou de paiement détenue par le cabinet (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : **Néant**

Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille **Liste en dernière page**

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

- *Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement*

Intermédiaire référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07 002 386 appartenant à la catégorie de courtier en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-I : **Néant**

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement : **Néant**

- *Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (=> le mandant est courtier)*

SAS PROCESS FI 305 A Avenue du Prado 13008 MARSEILLE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le N°804 374 718 et enregistrée à l'Orias sous le N°1400283.

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement détenue par le mandant (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) **Néant**

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

- Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous est communiqué à la suite de ce document.

Remarque : Ce service de conseil consiste en la fourniture à l'emprunteur de recommandations personnalisées en ce qui concerne un ou plusieurs contrats de crédit adaptés aux besoins et à la situation financière de l'emprunteur. Ce service de conseil ne concerne pas les regroupements de crédits.

Mode de Facturation et de Rémunération

NATURE DE LA MISSION	REMUNERATION
Taux horaire de base	166.66 € HT / 180,00 € TTC
Audit Patrimonial simplifié sur une base de 8 heures de travail	1500 € HT
Audit Patrimonial simplifié sur une base de 14 heures de travail	2400 € HT
Audit Patrimonial complexe sur une base de 20 heures de travail	3000 € HT
Audit Retraite TNS	1000 € HT
Audit Retraite Salarié	650 € HT
Audit Retraite Multi activités	1550 € HT
Audit Prévoyance	500 € HT
Analyse financière	450 € HT
Conseil sur contrat de Crédit immobilier	300 € HT
Frais Administratifs dans le cadre projet IOBSP	150 € HT
Mission spécifique	Rémunération en fonction du taux horaire, dépendante du type de la mission effectuée et de la durée qui fera l'objet d'une lettre de mission spécifique

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Mr Jean Marc BARBE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Ces informations sont susceptibles d'être transmises à Drop Box Inc qui est situé(s) aux Etats-Unis avec lequel/lesquels nous avons mis en place les garanties appropriées suivantes : agrément **Privacy Shield** dont vous pourrez obtenir la copie en nous contactant à EUCLIDE CONSEIL 4 Avenue Jean Jaurès 65800 AUREILHAN ou par mail : contact@euclideconseil.fr. Ces transferts sont réalisés de façon à stocker vos données.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter EUCLIDE CONSEIL 4 Avenue Jean Jaurès 65800 AUREILHAN ou par mail : contact@euclideconseil.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorité de Tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : l'AMF – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR autorité de contrôle et de résolution 4 place de Budapest CS 92459 5436 Paris CEDEX 09

Jean-Marc BARBE



Date ou mise à jour :

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait àle

Signature
« Reçu et commenté »

Liste de nos partenaires

BANQUES PRIVEES

ODDO & CIE
SELECTION 1818
GE MONEY BANK

SOCIETES DE GESTION DE PORTEFEUILLES

A+ FINANCES
SG ADEQUITY
123 INVESTMENT MANAGERS
EXTEND AM
APICAP
EQUITIM
ODDO AM
M CAPITAL PARTNERS
PAREF GESTION
PIERRE PREMIER GESTION
INTER INVEST
LA FRANCAISE
SOFIDY

IMMOBILIER

COLISEE PATRIMOINE
CERENICIMO
ARTHEMA
SAS MEDICIS
REVENU PIERRE
LA FINANCIERE INVESTISSEMENT
LA REFERENCE PIERRE
INTER GESTION
MAGELLAN
FINANCIERE MAGENTA
CIR INVESTISSEMENT

COMPAGNIES D'ASSURANCES/CO-COURTIERS

AFI PATRIMOINE
AGEAS PATRIMOINE
ALLIANZ
AVIVA VIE
AXA THEMA
DEBORY ERES
GENERALI PATRIMOINE
GROUPE GENERALI
MMA VIE
ORADEA
EPSENS
PRIMONIAL
SELECTION 1818
INTENCIAL
SWISS LIFE
VIE PLUS
CARDIF
NORTIA
PROCESS FINANCE

RETRAITE

CARDIF
GROUPE GENERALI
ODDO & CIE
PRIMONIAL
SURAVENIR
SWISS LIFE
COREM

PREVOYANCE/SANTE

APICIL
APIVIA
ABELA
SWISS LIFE
APRIL SANTE PREVOYANCE
APRIL ENTREPRISE
APRIL INTERNATIONAL
NOVELIA
ALPTIS
GROUPE GENERALI
AFI ESCA
AVIVA
REPAM
METLIFE
MPGS
PREMAVALS
AFPS
CIPRES
SUD OUEST MUTUALITE
HENNER

IARD

NOVELIA
SOLLY AZAR
LUXIOR
ALBINGIA
MMA ENTREPRISES
AXELLIANCE
CFDP
DAS
EURODOMMAGES
GENERALI IARD
MAXANCE
FMA
NET VOX
GROUPE ZEPHIR
ARIL MOTO
APRIL PARTENAIRES PREMIUM
APRIL MARINE
SADA
GROUPE ZEPHIR
PROTEXIA FRANCE

BANQUES

CREDIT MUTUEL DE SAINT GIRONS ET LOURDES
BANQUE COURTOIS
BNP PARIBAS
SOCIETE GENERALE

« Nous soussignés SARL EUCLIDE CONSEIL attestons par la présente n'avoir aucun lien de subordination ni aucun lien capitalistique avec les partenaires sélectionnés ci-dessus ». Par ailleurs, concernant l'information précontractuelle (Article L.520 -I et R.520 -I du code des Assurances), nous confirmons par la présente être considéré comme étant un courtier de la catégorie B »

Charte Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus